



La biosécurité en élevages bovins

N°2

Tous impliqués, tous concernés

Les GDS du Grand Est ont décidé de vous faire vivre l'hiver au rythme de parutions régulières sur le thème de la biosécurité. Mieux vaut prévenir que guérir ! Voilà notre credo. Chaque épisode vous racontera donc une partie de l'histoire pour protéger la santé de vos animaux et protéger votre activité. Rendez-vous pour décortiquer ensemble ce qui se cache réellement derrière la biosécurité en élevage...

La sectorisation et le zonage de l'exploitation

L'organisation d'un élevage peut se raisonner en **trois zones** avec une **signalétique adaptée** :

Zone non professionnelle (ou dite «zone publique») :

Elle est située à l'extérieur du site d'exploitation et permet une libre circulation des personnes et des véhicules des intervenants et des visiteurs. On y trouve le parking, la zone d'habitation et l'aire d'équarrissage (la plus éloignée possible de la zone d'élevage).

Zone professionnelle :

C'est l'espace de l'exploitation situé à l'extérieur de la zone d'élevage. Son accès est limité aux personnes et véhicules autorisés (transport des animaux et intrants). On y trouve les lieux de stockage (les silos d'aliments, les fumières, les hangars de stockage de litière et de matériel), et les ateliers de transformation pour les producteurs fermiers.

Zone d'élevage :

C'est la zone où logent et circulent les animaux. Son accès est très limité et elle comprend les bâtiments, les parcs et enclos, l'infirmierie, la nurserie et le local d'isolement des animaux récemment introduits.



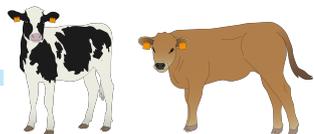
La sectorisation de l'élevage permet de limiter au maximum l'exposition des animaux à différentes sources de contamination et d'éviter la transmission d'agents pathogènes d'une zone à l'autre.

Pour cela, il faut gérer les flux et la circulation des personnes, des animaux et produits d'origine animale, de l'alimentation, du fumier, du matériel, des véhicules et équipements.

Le principe de la « marche en avant »

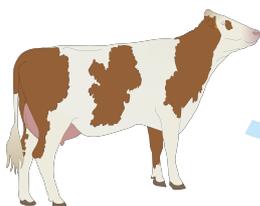
La marche en avant fait partie des mesures de **prévention** et **d'hygiène** appliquées à l'élevage pour **améliorer la santé du troupeau**, **abaisser le niveau de contamination** et **préserver de bonnes conditions sanitaires**.

Cela consiste à se déplacer et à travailler **du secteur le moins à risque vers le plus à risque** en matière de contamination.



Les animaux jeunes étant les plus sensibles, il est important de commencer les soins avec eux.

Puis de continuer avec les animaux sains, les moins à risque en matière de contamination.



Enfin, soigner en dernier les animaux malades ou nouvellement introduits car ils constituent un risque de contamination plus élevé pour le troupeau.

La biosécurité c'est simplement du bon sens. Je pense qu'il est préférable de faire du préventif et donc de passer du temps à faire les prises de sang, les prophylaxies d'achat... Car on choisit le moment où on les fait et le coût est relativement modique alors que lorsqu'une maladie entre dans le cheptel, c'est des pertes, des tracas, des soucis...

Extrait du MOOC biosécurité disponible sur gdsfrance.org

Pour éviter la transmission d'agents pathogènes lors de la marche en avant, un **nettoyage des mains et des équipements souillés** est également nécessaire.



La biosécurité en élevages bovins

Tous impliqués, tous concernés

Retrouvez les vidéos des cours sur la biosécurité sur le site gdsfrance.org

Sujets abordés le mois prochain :

- L'introduction d'animaux



GDS
Grand Est



M. Labour
Éleveur bovins laitiers et viande en Loire-Atlantique